

INTERVIEW EXPRESS

« Laisser les plannings familiaux distribuer les pilules contraceptives »

Les centres de planning familial distribuent, souvent sans prescription d'un médecin, des pilules contraceptives. Une pratique « illégale ».

Christie Morreale, députée régionale PS, plaide pour que la loi soit élargie.

Quel est le problème ?

Il y a un an, je demandais à la ministre de la Santé, Maggie De Block, si l'on pouvait adapter ce texte et l'élargir pour permettre aux centres de continuer sur leur mode de fonctionnement actuel. A savoir, la distribution de pilules, souvent des pilules du lendemain, par les psychologues ou les personnes d'accueil aux femmes qui en avaient besoin. On nous a répondu qu'une modification était envisageable.

Pourquoi les pistes ne conviennent-elles pas ?

La solution envisagée, qui est actuellement sur la table, est de permettre la distribution des pilules par les infirmières. Le problème, c'est que le nombre d'infirmières dans ces centres est très bas. Les centres des Femmes prévoyantes socialistes (17 en

Wallonie) ne disposent que d'une infirmière et demie. Cela ne ferait que déplacer le problème.

Et la solution ?

Il faudrait permettre aux centres de pratiquer tels qu'ils le font aujourd'hui. Il ne faut surtout pas oublier que le fait de se rendre dans un centre pour une femme n'est pas un acte simple à poser. Réorienter ces femmes dans une pharmacie de quartier ou chez leur médecin n'est pas une solution. Il peut y avoir une envie de discrétion de la part de la personne. Et les centres de planning familial peuvent la leur fournir.

THOMAS CASAVECCHIA